



EQUITATION

**Ouverte à toutes les classes de la 4^{ème} au BTS
en partenariat avec le Pôle Equestre du Compiègnais**

OBJECTIF :

L'enseignement facultatif « hippologie et équitation » offre aux élèves la possibilité d'exercer une activité physique et sportive via la pratique de l'équitation, et d'acquérir des connaissances et des savoir-faire pour utiliser les chevaux en toute sécurité. Cet enseignement ne nécessite aucun pré-acquis particulier, nous acceptons le cavalier débutant jusqu'au cavalier confirmé.

EVALUATION :

L'évaluation de cet enseignement facultatif est réalisée sous la forme d'un contrôle en cours de formation pour les Bacs G et STAV.

Les épreuves d'équitation sont adaptées aux niveaux des candidats selon les modalités et critères existants établis par la Fédération Française d'Equitation.

L'hippologie est évaluée en référence aux connaissances générales exigées par la F.F.E pour chaque galop.

L'évaluation des élèves comptera pour la session d'examen du Bac avec prise en compte des résultats obtenus aux cours des deux années de cycle terminal. Durant l'année et pour toutes les classes, l'élève reçoit une notation qui apparaît sur le bulletin trimestriel et compte dans sa moyenne.

LES MOYENS :

Cet enseignement facultatif est placé sous la responsabilité d'une enseignante de l'établissement, Mme PLASMANS (enseignante hippologie, responsable de l'évaluation de l'option).

L'Institut a établi une convention de partenariat avec le Pôle Equestre du Compiègnais (13 km de Pierrefonds). Les séances d'équitation sont assurées par une monitrice diplômée d'état, par groupes de huit jeunes (en fonction du niveau).

Chaque séance de deux heures comprend 1 heure d'équitation effective, l'autre heure étant consacrée à l'hippologie, aux soins et au déplacement (le lundi, mardi, jeudi de 17h à 19h30 ou le mercredi après-midi).

En classes de 1^{ère} et Terminale : l'option hippologie/équitation représente 3 heures par semaine, dont une heure de cours théorique d'hippologie.

TARIFS :

Adhésion (par an) : 50 € à l'ordre du Pôle Equestre du Compiègnais

Licence F.F.E (carte de cavalier / assurance F.F.E) : 25 € pour les mineurs, 36 € pour les majeurs à l'ordre du Pôle Equestre du Compiègnais. **Les chèques sont à renvoyer avec la fiche d'inscription équitation accompagné d'une copie de la licence de l'année en cours.**

Participation des familles : selon tarif de l'année scolaire en vigueur, règlement par prélèvement mensualisé d'octobre à juin. L'inscription pour cette option se fait pour l'année scolaire : cf règlement intérieur de l'option équitation.

EQUIPEMENTS :

Le centre équestre peut fournir les bombes.

Équipement à prévoir dès la deuxième semaine de la rentrée scolaire :

- 1 culotte de cheval
- 1 paire de bottes de cheval ou des boots avec mi-chaps
- 1 paire de gants d'équitation (simple)
- 1 vêtement de pluie chaud (obligatoire pour l'hiver !!)
- 1 bombe personnelle (facultative)

Le centre équestre met à disposition des élèves un local fermé à clé pour entreposer les équipements individuels.

PLUS D'INFORMATIONS : annesophie.plasmans@charlesquentin.cneap.fr ☎ 03 44 42 80 40

Règlement intérieur de l'option Equitation

Pour le bon fonctionnement de l'option équitation, voici les obligations qui sont liées à la pratique de cette option à l'Institut Charles Quentin.

La présence aux cours est **obligatoire**.

Le rendez-vous de départ se fait **au château** (et nulle part ailleurs) **et à l'heure** (à l'intérieur l'hiver ou lorsqu'il pleut, à l'extérieur lorsqu'il fait beau).

Toute absence en cours doit être justifiée en début de cours auprès de Mme Plasmans.

Les cours ratés, uniquement pour absence justifiée, seront rattrapés ultérieurement en accord avec Mme Plasmans et information **par l'élève** au bureau de la Vie Scolaire.

Tout élève non présent à l'appel, mais présent au lycée, sera considéré comme « absent non-excuse ».

Au bout de 3 absences non-excuses ou oubli de matériel, l'élève sera mis en retenue.

Les notes de l'équitation comptent dans la moyenne générale (coef 1).

En cas de problème quel qu'il soit, peur lors d'un exercice à cheval par exemple, envie de changer de groupe, ..., veuillez en parler d'abord avec Mme Plasmans qui est là pour vous apporter des solutions.

Les goûters sont retirés pour l'ensemble du groupe par Mme Plasmans ou par un élève mandaté, vous ne devez donc pas prendre votre goûter le jour où vous montez à cheval.

L'élève ne doit pas arriver en retard aux cours.

Le tarif de l'option peut être de 1 ou 2 heures par semaine (30 semaines et prélevé en 9 mensualités égales d'octobre à juin). Pour obtenir ce **tarif préférentiel**, l'Institut Charles Quentin et le Centre Equestre s'engagent par contrat à l'année pour vous assurer un service et un enseignement de qualité. Nous demandons le même **engagement d'assiduité** aux élèves pratiquant l'option.

Tous les cours manqués avec justificatif pourront être rattrapés en fonction des places disponibles mais en aucun cas ne seront remboursés (forfait annuel).

Les élèves peuvent choisir de monter 1 heure ou 2 heures par semaine.

La participation à l'option d'équitation est donc **un engagement pour l'année** (et non pas le trimestre comme les autres activités du mercredi après-midi).

Règlement remis en deux exemplaires à chaque élève lors de la rentrée,

1 exemplaire est à remettre à la responsable de l'option équitation Mme Plasmans, daté et signé par l'élève et ses parents.

Nom PrénomClasse

Fait à : Le :

Signature de l'élève

Signature du parent responsable



INSCRIPTION EQUITATION

Ouverte à toutes les classes de la 4^{ème} au BTS en partenariat
avec le Pôle Equestre du Compiégnais

Je soussigné (e)

désire inscrire mon enfant à l'option Equitation de l'Institut Charles Quentin pour l'année scolaire
2023-2024

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Niveau de galop : Galop validé : Oui non

L'élève possède déjà une licence F.F.E pour cette année (carte de cavalier) : Oui non
Si oui, numéro de la licence :

Inscription pour 1 séance par semaine : Oui non

Inscription pour 2 séances par semaine : Oui non

Joindre à ce coupon, le règlement de l'adhésion et/ou de la licence

Je joins un chèque de 50 € à l'ordre du Pôle Equestre Compiégnais

Je joins un chèque pour la licence FFE (carte de cavalier / assurance FFE) à l'ordre du Pôle Equestre
Compiégnais (25 € pour les mineurs 36 €)

J'autorise l'Institut Charles Quentin à prélever sur mon compte bancaire le règlement mensualisé de
l'option équitation.

Fait à : Le :

Signature du responsable légal :